



**Assemblée générale des parents
Le 6 septembre 2022
18 h 30**

PROCÈS-VERBAL

13 personnes présentes

1. Mot de bienvenue ;

Monsieur Rémi Larouche, président du conseil d'établissement, se présente. Il informe l'assemblée du but de la rencontre, du rôle du conseil d'établissement et de ses avantages ainsi que du nombre de postes en élection cette année, soit quatre mandats (4 mandats de deux ans avec 2 substituts). Il présente également les membres parents du conseil d'établissement et madame Sherley Bernier, directrice.

2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée ;

Madame Sherley Bernier propose madame Marie-Claire Mercier comme secrétaire d'assemblée.

Madame Maude Deslauriers Talbot appuie.

3. Adoption de l'ordre du jour ;

Monsieur Rémi Larouche fait la lecture de l'ordre du jour.

Madame Pénélope Carpentier propose l'adoption de l'ordre du jour.

Madame Mélissa Tremblay appuie cette dernière.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 7 septembre 2021 ;

Madame Maude Deslauriers Talbot propose l'adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021.

Madame Pénélope Carpentier appuie.

5. Rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022 ;

Puisque le rapport annuel du conseil d'établissement a été envoyé par courriel, monsieur Larouche répond aux questions.

6. Présentation de l'organisme de participation des parents (OPP) ;

Monsieur Larouche présente les principaux objectifs de l'OPP, tels que créer un espace unique aux parents désireux de s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants, créer un espace pour informer et consulter les parents, solliciter la participation des parents, organiser diverses activités, apporter du soutien à l'équipe-école.

L'OPP a pour nom « projet prestige de l'école des Quatre-Vents ». Monsieur Larouche invite les parents à s'impliquer auprès de l'organisme. Madame Maude Deslauriers Talbot donne des précisions sur la nature de l'OPP.

Madame Maude Deslauriers Talbot propose qu'il y ait un OPP et madame Mélissa Tremblay appuie.

7. Informations importantes sur le CA du CSSDN :

Si un parent est intéressé à faire partie du CA du CSSDN, il doit être élu au conseil d'établissement et au comité de parents. S'il est intéressé, il doit soumettre sa candidature pour le CA du CSSDN et faire le suivi avec la direction de l'école.

8. Rôle du conseil d'établissement :

Monsieur Larouche explique les différentes responsabilités du conseil d'établissement. Il précise que les membres du conseil d'établissement doivent adopter et approuver différents projets ou décisions prises pour l'école. Les membres doivent approuver, entre autres, les activités et sorties éducatives de l'année en cours. Ils peuvent également soumettre de nouveaux projets. Finalement, sept parents doivent siéger au sein du conseil d'établissement. Il y a quatre mandats de deux ans à combler pour cette année avec un ou deux substituts.

9. Élections :

Les parents poursuivant leur mandat se nomment :

- Madame Pénélope Carpentier
- Madame Maude Deslauriers Talbot
- Monsieur Rémi Larouche

Les personnes nommées au sein de l'école pour représenter le personnel au CÉ sont :

Enseignants :

- Maude Côté Desrochers
- Karine Hamel
- Suzie Turmel
- Mélanie Leclerc

Soutien (administratif, SDG, manuel, technique) :

- Carole Couture
- Sylvie Paquet

Professionnel :

- Poste disponible

(Postes vacants : 4 mandats de deux ans, ainsi qu'un ou deux substituts)

a. Procédure d'élection

Monsieur Larouche propose madame Sherley Bernier en tant que présidente d'élection. Madame Bernier accepte.

Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élections.

Madame Sherley Bernier propose madame Marie-Claire Mercier et est appuyée par madame Pénélope Carpentier.

Madame Sherley Bernier explique la procédure d'élections.

b. Élections

Nom candidat(e)	Proposé(e) par	Appuyé (e) par	Acceptation (A) ou refus (R)
Marie-Pier Laflamme (mandat de 2 ans)	Marie-Pier Laflamme	Mélissa Tremblay	A
Mélissa Tremblay (mandat de 2 ans)	Mélissa Tremblay	Marie-Pier Laflamme	A
Émilie Maltais (mandat de 2 ans)	Émilie Maltais	Pénélope Carpentier	A
Marc Croteau (mandat de 2 ans)	Marc Croteau	Mélissa Tremblay	A
Kévin Fillion (substitut)	Kévin Fillion	Mélissa Tremblay	A
Marie-Claire Mercier (substitut)	Marie-Claire Mercier	Pénélope Carpentier	A
Isabelle Proulx (substitut)	Isabelle Proulx	Pénélope Carpentier	A

c. Nomination d'un représentant et de son substitut au comité de parents

Marc Croteau sera représentant et Marie-Pier Laflamme sera substitut.

10. Date de la première réunion du conseil d'établissement (mardi 27 septembre 2022) ;

11. Questions ;

12. Levée de l'assemblée à 19 h 39.

Madame Marie-Claire Mercier, secrétaire d'assemblée